

## RAPPORT D'ACTIVITES CFDA

Année : 2017

Le Collectif des Familles de Disparus en Algérie (CFDA) a pour objet de regrouper les membres des familles de disparu(e)s en Algérie afin de les aider dans leurs démarches et d'organiser avec elles des actions, aussi bien au niveau national qu'international, afin de retrouver les disparus et de les réhabiliter une fois retrouvés.

L'association lutte pour obtenir la Vérité et la Justice pour tous les disparus des années 1990 en Algérie et lutte également contre l'impunité des crimes commis durant cette décennie. Elle dénonce en particulier, depuis son adoption, la Charte pour la paix et la réconciliation nationale adoptée par référendum en 2005, ainsi que ses textes d'application qui interdisent aux familles de disparus toute action en justice. Ces textes qui prônent l'oubli et imposent l'impunité et ont de plus une valeur constitutionnelle depuis la réforme de la Constitution promulguée en mars 2016. Le CFDA œuvre pour l'adoption d'un autre texte garantissant aux familles des disparus le droit d'obtenir la vérité sur le sort de leur proche ainsi que la poursuite, le jugement et la condamnation des responsables.



## I) Le contexte

---

L'année 2017 a été marquée par les élections législatives qui se sont déroulées au début du mois de mai. Le CFDA salue l'augmentation notable du nombre de partis politiques depuis les dernières élections législatives en 2012, avec 54 partis mais également 163 listes indépendantes. Toutefois, le faible taux de participation, 38.5% en 2017 contre 43% en 2012, demeure préoccupant.

En amont de ces élections, le CFDA a organisé une mission de plaidoyer auprès des partis politiques algériens, candidats aux élections. Une délégation a ainsi été reçue aux sièges de partis comme le PLJ, le FFS et l'Union Nahda-Adala-Bina, etc. Cette mission a permis de construire des liens avec certains partis, notamment le FFS, bien que la question des disparus fut très peu abordée dans les différents programmes et meetings.

La constitution d'un nouveau gouvernement suite aux élections législatives ne semblent malheureusement pas amorcer de changements positifs au regard des nombreuses contradictions en matière de libertés publiques que l'on retrouve dans le plan d'action du gouvernement Tebboune adopté par l'Assemblée le 24 juin 2017.<sup>1</sup>

Cette année a aussi été marquée par l'Examen Périodique Universel (EPU) de l'Algérie par le Conseil des droits de l'Homme en mai 2017. Le CFDA, grâce au soutien du réseau EuroMed Droits, a rédigé un rapport commun avec 4 autres associations algériennes.

Lors de cet examen, la révision de la loi sur les associations a été annoncée par la délégation algérienne comme étant à l'agenda de l'Assemblée Parlementaire Nationale en Algérie pour le 3<sup>ème</sup> trimestre de 2017. Le gouvernement algérien a accepté les recommandations relatives à la mise en conformité de cette loi avec le Pacte International pour les droits civils et politiques (PIDCP), ratifié par l'Algérie. Cependant d'après nos informations, les amendements à cette loi sont loin de répondre à nos attentes. Il semblerait que les amendements prévus conduiraient à une paralysie encore plus importante de l'action des associations algériennes.

Ainsi, la plupart des manifestations organisées par le CFDA et SOS disparus en 2017 ont été réprimées. Lors du rassemblement organisé le 30 août à l'occasion de la journée internationale contre les disparitions forcées, les forces de l'ordre ont empêché les manifestants de se rendre au lieu de rendez vous fixé.

Nous pouvons également citer le rassemblement organisé pour protester contre la Charte pour la paix et la réconciliation à l'occasion de son 12<sup>ème</sup> anniversaire durant lequel 3

---

<sup>1</sup> Communiqué de presse du CFDA/Sos Disparus à ce sujet :  
<http://www.algerie-disparus.org/app/uploads/2017/06/Communiqu%C3%A9-plan-daction-2017.pdf>

personnes de SOS Disparus ont été arrêtées et envoyées au Commissariat de Cavaignac et relâchées 5 heures plus tard.

Enfin, toutes ces entraves à la vie associative ainsi qu'à la liberté d'expression n'ont pas découragé le CFDA à continuer de mener ses activités, à organiser ses rassemblements et ses événements, à rédiger ses rapports et ses communications individuelles, et garder les contacts et travailler avec les différents organes internationaux et régionaux de protection des droits de l'Homme ainsi qu'avec les ONG internationales et locales.

## **II) Les activités**

---

### **Travail sur les dossiers des disparus**

Au cours de l'année 2017, les bureaux d'Alger, d'Oran et de Constantine du CFDA ont accueilli régulièrement des familles de disparus. Différents dossiers ont ainsi été mis à jour et de nouveaux dossiers ont été enregistrés. Les différentes équipes des bureaux locaux apportent des conseils, orientent et rédigent des plaintes pour les familles.

Le bureau d'Alger a également reçu des familles de disparus dont la disparition est beaucoup plus récente. Il s'agit de trois personnes : Hatem Rabah disparu en 2012, Senakdji Mourad en 2013 et Lamouri Abdelkader en septembre 2015. La juriste de l'association a saisi le procureur du tribunal compétent et a demandé une ouverture d'enquête. Le Groupe de Travail Sur Les Disparitions Forcées et Involontaires (GTDFI) a également été saisi pour une procédure d'urgence. Les trois affaires sont toujours pendantes devant la justice algérienne et la juriste de l'association suit toujours ces affaires.

Le CFDA a transmis environ 70 dossiers au GTFI en 2017. En mars 2017, le GTDFI a transmis au CFDA les réponses du gouvernement algérien sur 21 cas de disparitions forcées. En octobre 2017, le GTDFI a informé le CFDA que 8 cas soumis par le CFDA ont été envoyés au gouvernement algérien pour qu'une enquête soit diligentée.

Le CFDA a transmis durant l'année 2017 quatre communications individuelles au Comité des droits de l'Homme.

Le CFDA a transmis deux appels urgents en 2017, un au Comité des droits de l'Homme et l'autre à la Commission africaine.

En 2017, le CFDA a alimenté quotidiennement le site du Mémorial. L'équipe du CFDA prépare fréquemment de nouvelles fiches des disparus à publier sur le site et met également à jour les anciennes fiches avec l'ajout de photos et d'informations manquantes. Le Mémorial comporte à ce jour 381 fiches (décembre 2017) de disparus reprenant les informations sur l'état civil du disparu, les circonstances de sa disparition et les démarches de sa famille.

## Les missions de plaidoyer

Il est également indispensable d'alerter les décideurs politiques nationaux et internationaux sur la situation des droits de l'Homme en Algérie et en particulier sur le dossier des disparus. A cet effet, le CFDA organise des campagnes de sensibilisation autant en Algérie qu'au niveau international. En Algérie, les équipes du CFDA vont à la rencontre des personnalités politiques, des partis politiques et des députés à l'Assemblée nationale ainsi que des ambassades étrangères installées en Algérie. Par ailleurs, chaque année plusieurs missions de plaidoyer sont menées auprès des organes des Nations Unies, des institutions nationales et européennes, et le CFDA participe aux sessions de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples. Le CFDA est actuellement le seul acteur en Algérie à organiser de telles missions, pourtant primordiales dans la lutte pour le respect des droits de l'Homme dans le pays.

### ➤ Mission de plaidoyer à l'occasion des élections législatives en mai 2017

A l'occasion des élections législatives algériennes, en mai 2017, une mission de plaidoyer auprès de partis politiques algériens a été menée par le CFDA. Une délégation du CFDA a été reçue aux sièges de différents partis politiques (le PLJ, le FFS et l'Union Nahda-Adala-Bina) et a par ailleurs rencontré d'autres candidats. Ce fut l'occasion pour l'association d'informer et de sensibiliser les députés sur les questions des disparitions forcées, de vérité et de lutte contre l'impunité. Le but de ce plaidoyer fut en effet de demander aux différents partis d'intégrer dans leurs programmes un certain nombre de droits et libertés ainsi que la question des disparitions forcées, axée sur l'établissement de la vérité.

### ➤ Mission de plaidoyer à l'occasion de l'Examen Périodique Universel

Le CFDA a participé à la rédaction conjointe d'un rapport à l'attention du Comité des droits de l'Homme en amont de l'Examen Périodique Universel (ci-après EPU). Le plaidoyer à Genève en amont de l'EPU a été une réussite car les questions posées à l'Algérie par certains Etats touchaient les disparitions forcées. Plusieurs pays dont la France, l'Argentine, l'Espagne, la Zambie et l'Irak ont invité l'Algérie à prendre les mesures nécessaires pour faire lumière sur le sort des disparus des années 1990, ainsi qu'à ratifier la Convention Internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

Lors de la finalisation de l'EPU de l'Algérie, le CFDA a tenu à être présent. Ainsi, le 22 septembre 2017, NasseraDutour, directrice du CFDA, s'est exprimée lors de la 36ème session du Conseil des droits de l'Homme par une contribution collective de la société civile algérienne, réunissant le CFDA, la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH), le Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ), le Syndicat national autonome des

personnels de l'administration publique (SNAPAP), en partenariat du Réseau EuroMed Droits et l'Institut du Caire pour les droits de l'Homme.<sup>2</sup>

➤ Mission de plaidoyer auprès des ambassades à Alger

Une délégation du CFDA a mené une mission de plaidoyer auprès de plusieurs ambassades à Alger. Ainsi, en octobre 2017 et avec la collaboration de la LADDH (Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme), de l'association RAJ( rassemblement action jeunesse) et du SNAPAP (syndicat autonome de l'administration publique), la délégation a obtenu des rendez-vous avec l'ambassade de France et l'ambassade des Etats-Unis à Alger. Cette mission était spécialement consacrée à l'examen périodique unique (EPU) qui allait se tenir très prochainement à Genève, au Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies. C'est muni du rapport alternatif rédigé en collaboration avec 3 associations algériennes locales que les représentants ont pu exprimer leurs inquiétudes quant à la situation des droits de l'Homme en Algérie.

Par ailleurs, le CFDA a également obtenu un rendez-vous avec la délégation de l'Union européenne à Alger, rendez-vous au cours duquel plusieurs associations luttant pour les droits de l'Homme ont pu exposer les difficultés qu'elles traversent dans la situation actuelle. Le CFDA a, de plus, pu parler des appels urgents qu'elle a envoyé au rapporteur spécial sur la liberté d'expression des Nations Unies concernant le cas de blogueurs emprisonnés comme Belamria ou Bouhafs arrêtés pour s'être converti au christianisme et l'avoir vulgariser sur les réseaux sociaux.

**Rassemblements pacifiques et réunions**

➤ Rassemblements du mercredi

Les familles de disparus restent mobilisées notamment par leur participation aux rassemblements organisés par le CFDA / SOS Disparus. En effet, l'association a tenu en 2017 des rassemblements hebdomadaires à Alger, chaque mercredi. Ses rassemblements hebdomadaires continuent à attirer un nombre important de personnes notamment les familles de disparus.

➤ Rassemblements ponctuels

Le CFDA a organisé également des rassemblements commémoratifs à l'occasion de certaines dates clés. En 2017, cinq rassemblements ont été organisés : un rassemblement a ainsi été organisé le 8 mars pour la Journée internationale des femmes<sup>3</sup>, le 30 août lors de la journée

---

<sup>2</sup> Communiqué de presse du CFDA, retranscrivant le discours de Nassera Dutour : <http://www.algerie-disparus.org/intervention-nassera-dutour-lors-de-l'examen-periodique-universel-de-lalgerie-au-conseil-des-droits-de-lhomme-de-lonu/>

<sup>3</sup> Communiqué de presse CFDA/ Sos Disparus: <http://www.algerie-disparus.org/app/uploads/2017/03/Communiqu%C3%A9-8-MARS-2017.pdf>

internationale contre les disparitions forcées, le 30 septembre à l'occasion de l'anniversaire de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale<sup>4</sup>, le 1er novembre à l'occasion du 62ème anniversaire de la révolution algérienne, le 10 décembre pour le 68ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

➤ La journée internationale contre les disparitions forcées

A Paris, le CFDA a organisé, à l'occasion du 30 août, Journée Internationale des victimes de disparition forcée, une conférence et un rassemblement et ce, en partenariat avec la FEMED (Fédération Euro-méditerranéenne contre les disparitions forcées), Amnesty International France, l'Association de Parents et Amis de Disparus au Maroc (APADM), le Collectif Argentin pour la Mémoire et le Collectif Paris-Ayotzonappa.

La conférence s'est tenue le 1er septembre 2017 sous le titre « Vérité et Justice pour les familles de disparus ». Il y eut plusieurs interventions, notamment celles de François Croquette, Ambassadeur pour les droits de l'Homme, de M. Emmanuel Decaux, Ancien président du Comité des disparitions forcées, et de Mme Geneviève Garrigos, Ancienne Présidente d'Amnesty International. La parole a également été donnée à des personnes victimes directes de disparitions forcées et à des proches de disparus ou des militants des droits de l'Homme les représentant.

Le rassemblement du 2 septembre s'est tenu place de la République à Paris. Ayant pour but d'informer un large public, sur la réalité des disparitions forcées partout dans le monde, c'est sous des chapiteaux dressés pour l'occasion qu'une exposition photo représentant des disparus de plusieurs continents a été montée, des projections de documentaires diffusés à longueur de journée, et ont eu lieu des prises de paroles de personnalités et des associations partenaires de l'évènement. Ce rassemblement semble avoir rempli son office puisqu'il a attiré plusieurs personnes à toutes heures de la journée.

➤ Organisation des journées contre l'oubli

Dans le même but de faire connaître la cause des disparus et d'entretenir leur mémoire, le CFDA et SOS Disparus ont organisé, à Alger, des journées intitulées « Journées contre l'oubli » à l'occasion du 12<sup>ème</sup> anniversaire de la Charte dite pour la paix et la réconciliation nationale.

Ces journées contre l'oubli organisées du 4 au 7 octobre 2017 se sont ouvertes par une conférence de presse au siège de l'association. Madame Nassera DUTOUR a dressé un constat sur la situation des droits de l'Homme en Algérie, et dénoncé la charte pour la paix et la réconciliation nationale et ses textes d'application.

---

<sup>4</sup> Communiqué de presse CFDA/ Sos Disparus:

<http://www.algerie-disparus.org/app/uploads/2017/09/Communiqu%C3%A9-30-sept.-2017.pdf>

La conférence de presse était suivie par la projection d'un film documentaire intitulé « où sont-ils ? » coréalisé par Hacène Ferhati et Othmane Auameur. Un court métrage qui retrace d'une manière précise les souffrances et le parcours des parents des disparus à la recherche d'une vérité et d'une justice qu'ils n'arrivent pas à trouver. Ces journées comprenaient également une exposition de photos ainsi que la projection de plusieurs films et documentaires suivis de débats.

Ces journées contre l'oubli se sont clôturées par un séminaire ayant pour titre « Une Charte pour la paix, la vérité et la conciliation ». Ces journées ont attiré un grand public ainsi que plusieurs journalistes de presse écrite, audio ou audio-visuels. Plusieurs articles de presse ont ensuite relayé cet événement.

### **Création de la plateforme française des ONGs**

Le CFDA a activement participé à la création à Paris de la plateforme française des ONGs des droits de l'Homme agissant à l'international. Ce projet, dont la première réunion s'est tenue le 16 avril 2017, consiste à créer un espace d'échange pour les ONGs françaises qui travaillent sur la question des droits de l'Homme. Cette plateforme a pour ambition d'offrir un socle d'échanges et de travail commun aux différentes ONG françaises travaillant sur la question des droits de l'Homme. Elle tend à faciliter la circulation et le partage des informations, la mutualisation des compétences et la création d'une dynamique collective des ONG françaises, permettant ainsi une plus grande visibilité au sein des espaces de débats et des réseaux internationaux.

Le 26 septembre 2017 a eu lieu le lancement de la plateforme française des ONGs des droits de l'Homme sur le thème de la « *Répression des droits de l'Homme dans le monde, quelles voix pour les ONG françaises?* », à l'Auditorium de la Maison du Barreau à Paris. Ce lancement a été un réel succès, une centaine de personnes était présente notamment des professeurs en droit public et privé, des avocats, des acteurs associatifs.<sup>5</sup>

### **III) La Radio des Sans Voix**

La Radio des Sans voix est un web radio ou radio en ligne [www.radiodessansvoix](http://www.radiodessansvoix); créée par le CFDA en 2016 traitant des questions relatives aux droits de l'Homme.

En 2017, le CFDA a tenté de respecter la diffusion des six émissions hebdomadaires, chaque mercredi. La programmation est très variée. Voici un exemple des sujets abordés durant l'année 2017: les conditions de détention en Algérie, la situation des jeunes 55 ans après l'indépendance, la journée mondiale des écrivains en prison, le droit d'accès à l'information, la question des disparitions forcées en Argentine, Egypte et Mexique, la place de la justice sociale dans le développement économique.

---

<sup>5</sup> Communiqué de presse CFDA : <http://www.algerie-disparus.org/app/uploads/2017/09/Communiqu%C3%A9-lancement-de-la-plateforme-fran%C3%A7aise-des-ONG-27-septembre-2017.pdf>

Le nombre d'auditeurs de la radio est en constante progression depuis son lancement. Il a doublé par rapport à l'an dernier et le nombre de partage sur les différents supports de communication augmentent et se diversifient de plus en plus. Les émissions sont importées sur la chaîne YouTube de la radio pour qu'elles puissent être écoutées depuis le territoire algérien. Le nombre d'auditeurs est estimé à 1K89685 depuis le 17 novembre 2016 au 23 novembre 2017.

#### **V) Le Centre de recherche pour la préservation de la Mémoire et l'étude des droits de l'Homme (CPMDH)**

---

Le centre de recherche pour la préservation de la Mémoire et l'étude des droits de l'Homme (CPMDH) est un espace d'information, de recherches et de rencontres.

Le CPMDH dispose d'une documentation riche en matière de droits de l'Homme, principalement sur le crime de disparition forcée, la lutte contre l'impunité, la justice transitionnelle, les Commissions vérité dans le monde, des rapports de l'association et d'experts, ainsi que les traités internationaux majeurs (Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ...).

A côté des nombreuses activités qu'il organise, le CPMDH accueille régulièrement des réunions d'associations étudiantes et des activités organisées par des professeurs d'université pour des étudiants en sociologie ainsi que des activités organisées par des professeurs qui amènent des groupes d'étudiants pour leur prodiguer des formations sur la gestion de projets ou des ateliers de lecture comme c'est le cas avec le Professeur Gharsallah.

Le Centre a accueilli des réunions du groupe jeunes d'Amnesty International, qui s'y réunit régulièrement et de l'association AISEC, qui forme des étudiants à rédiger des articles sur Wikipédia.

#### **IV) Divers**

---

Le site internet du CFDA s'avère être un moyen très efficace d'informer un public diversifié sur la question des disparus en Algérie et sur le travail de notre association.

Le CFDA a reçu la visite d'une journaliste, effectuant une formation dans les Ateliers Varan, un centre de formation à la réalisation documentaire. Elle a décidé de réaliser un documentaire sur le travail du CFDA et sur la question des disparus, qui a été projeté le 16 décembre 2017.

Deux jeunes étudiantes en cinématographie ont réalisé pour leur mémoire, un court métrage de 5 mn sur la vie de l'association et le parcours de Nassera Dutour, porte parole du CFDA et directrice.

Le CFDA a également reçu à plusieurs reprises, une historienne qui avait été chargée par un magazine consacrant un reportage sur l'Algérie contemporaine, de rédiger un article de huit pages sur la décennie 90 et notamment sur les disparus.